

Similis

Journal des Homéo-Patients

Numéro 40 - JUILLET 2021

Calendrier

- ▶ Centre Socio-Culturel d'Endoume
Journée Portes Ouvertes, Marseille
1^{er} septembre 2021
- ▶ Maison de la Vie Associative
La Rencontre des Associations, Martigues
18 septembre 2021
- ▶ Fédération Nationale des Sociétés Médicales
Homéopathiques de France (FNSMHF)
47^{es} Entretiens Homéopathiques de Paris
8 et 9 octobre 2021
- ▶ Fédération Européenne des Associations
de Patients de l'Homéopathie (EFHPA)
Assemblée Générale
Date non arrêtée
- ▶ Ligue Médicale Homéopathique
Internationale (LMHI)
75^e Congrès, Istanbul, Turquie
24-27 novembre 2021

Le mot du Président

Nous espérons qu'il y aura des réunions de famille, des partages entre amis, des rencontres fortuites et quelques vacances pour ceux qui peuvent en prendre. Souhaitons-nous un peu d'insouciance, un brin de légèreté, dans le respect des gestes barrières. Il faut bien recharger les accus et mettre peut-être quelques granules dans le réservoir!

Et voici le nouveau numéro du journal *Similis* pour vous accompagner sur la plage ou avant la sieste. Vous y retrouverez de l'actualité, des points de vue ainsi que d'autres rubriques relatives à l'homéopathie.

Avant de poursuivre, je vous soumetts d'abord une petite sélection non exhaustive d'informations sur des enjeux majeurs pour la planète et la préservation du vivant :

- L'ANSM (Agence Nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) a lancé le 1^{er} juin « une campagne pour alerter et réduire les risques » sur le thème « médicaments et grossesse »,
- La France s'est engagée, par le biais du plan Ecoantibio 2, dans le changement durable des pratiques de prescription des antibiotiques, l'amélioration des conditions de vie des animaux et l'accès à des produits de santé efficaces et économiques, autres que les antibiotiques,
- L'OMS Europe s'inquiète de l'augmentation de l'utilisation des antibiotiques tout au long de la pandémie de Covid-19 et continue d'alerter sur la résistance aux antimicrobiens,
- L'OMS Europe prend au sérieux le syndrome post-covid (symptômes persistants après 12 semaines) : « La COVID-19 a provoqué beaucoup de souffrances chez la population dans toute la Région (européenne), et ce que l'on rapporte sur la COVID longue est une source d'inquiétude supplémentaire »,
- La Commission européenne, par le biais de la PAC (politique agricole commune) milite pour garantir que l'agriculture et la sylviculture soient socialement, économiquement et écologiquement durables.

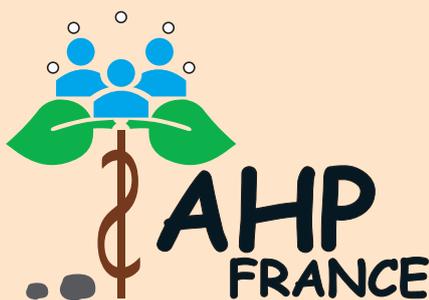
Vous voyez où je veux en venir : l'homéopathie peut participer, entre autres, à tous ces enjeux ; cette pratique médicale peut apporter des réponses adaptées et proportionnées. Et votre vécu, vos témoignages sont là pour en attester : ne négligeons pas cette force... collective.

Alors continuons à parler de liberté de choix, d'accès au plus grand nombre, de médecins formés, de remboursement... : l'avenir doit passer par l'homéopathie (une phrase que nous pourrions lancer sous forme de question à de futurs candidats à l'élection présidentielle).

Toute l'équipe d'AHP France vous souhaite un bel été.

Joël Siccardi

Président d'AHP-France



Association Homéo Patients France

Directeur de la publication : Joël SICCARDI

Siège social : AHP France - Centre Socioculturel
285, rue d'Endoume 13007 Marseille

Adresse Postale : AHP France
1, allée Lazare Carnot, l'Escaillon
13500 Martigues

E-mail : asso.homeopatient.fr@gmail.com

Site Internet : www.ahpfrance.org

 : [Association Homéo Patients France](https://www.facebook.com/AssociationHoméoPatientsFrance)

Cotisation Annuelle

12 € : adhésion simple - 20 € : membre bienfaiteur

Zoom sur une association européenne de patients :

SIMILIA EUSKADI

Homeopatiaren erabiltzaile eta lagunak elkarrekin

(Association des utilisateurs/trices et amis/es de l'homéopathie)

Après un détour par le Québec, revenons en Europe, en Espagne plus précisément, pour la présentation d'une organisation membre de l'EFHPA : merci à Susana et à l'équipe de Similia Euskadi pour cette contribution.



SIMILIA Euskadi, Association des Usagers et Ami(e)s de l'Homéopathie, est née en 2010 en tant qu'association à but non lucratif afin de diffuser, défendre, investiguer et faciliter la connaissance

de tout ce qui concerne la santé intégrale. Nous considérons que la personne doit s'impliquer dans sa santé et prendre part activement à son processus de guérison. Nous organisons des ateliers et des conférences sur la santé intégrative, en particulier sur l'homéopathie, comme la Célébration de la Journée Internationale de l'Homéopathie. Nous disposons également d'un fonds de remèdes homéopathiques à la disposition de nos membres.

Nous sommes en contact et en collaboration avec des associations nationales et internationales de patients de l'homéopathie. En Espagne, il existe actuellement 8 associations et 3 d'entre elles, dont la nôtre, sont membres de l'EFHPA, Fédération Européenne des Associations de Patients de l'Homéopathie.

L'homéopathie en Espagne ne fait pas partie du système public de santé ; pour y accéder, il faut le faire de façon privée. Les médicaments homéopathiques sont vendus dans les pharmacies uniquement. Actuellement, les médecins qui veulent se former à l'homéopathie en Espagne ne peuvent le faire qu'à travers un master privé. Il n'y a pas de formation publique dans les universités. Ce sont là des aspects qu'il nous paraît important de revendiquer en tant qu'usagers : que la médecine homéopathique fasse partie à la fois du cursus universitaire et du système public de santé, l'homéopathie étant une médecine légale au sein de l'Union européenne.

Compte tenu de la situation que vit la médecine homéopathique au cours de ces dernières années, en 2019, nous, usagers, nous sommes vus dans l'obligation morale de défendre notre droit au libre choix de traitement médical. Pour cela, nous avons rencontré tous les partis politiques et nous avons été auditionnés lors d'une Commission de la Santé au Parlement Basque. Par ailleurs, nous avons organisé plusieurs réunions avec le Défenseur du Peuple, le Conseil d'Administration de la télévision publique basque et le Département de la Santé du Gouvernement Basque. Chaque fois que les médias nous le demandent, nous répondons aux différentes interviews. Nous nous sommes vus contraints d'organiser différentes manifestations revendicatives dans la rue. Nous



Audition devant la commission de la Santé du Parlement basque en 2019

avons lancé une campagne de collecte de signatures en faveur de l'homéopathie.

Nous employons une diversité de moyens audiovisuels pour la diffusion des activités menées par SIMILIA Euskadi. Nous avons un site Web, une chaîne YouTube, Facebook, Twitter.

*L'équipe de Similia Euskadi
(traduction : Rédaction Similis)*

A MÉDITER

« Les médecins qui rejettent l'homéopathie, tout en sachant très bien au fond d'eux-mêmes que ça marche, ont dû prêter un serment d'hypocrite. »

Dr Jean Rotman

Extrait du livre « Contre la médecine dictatoriale. Plaidoyer pour l'homéopathie. »

« Pourtant la tripartition d'Hippocrate faisait preuve de beaucoup de subtilité et de finesse. Elle épousait, avec bonheur, la complexité des options thérapeutiques qui s'offrent devant une pathologie et offrait, de surcroît, avec près de deux mille cinq cents ans d'avance, un modèle pour intégrer allopathie et homéopathie avec intelligence et au-delà des polémiques. »

Dr Philippe Marchat

Extrait du livre « Homéopathie Nous aurait-on menti ? Un danger ou une chance pour la médecine de demain. »

Lettre au patient sur ma pratique homéopathique,



Cher patient,
Pourquoi prends-tu des granules homéopathiques ?

Cher collègue, pourquoi prescribes-tu de l'homéopathie ?

Sans doute parce que l'un et l'autre vous l'avez « essayé » à votre façon, et constaté que l'homéopathie « marche »... et il y a aussi les autres, qui ne l'ont pas essayé.

Médecin généraliste, je l'ai essayée, cette homéopathie, à mes débuts, sur les conseils d'un collègue et ami dans des situations aiguës (ex : Belladonna 4 CH répétée pour une otite aiguë à 40 degrés d'un enfant ; Sulfur 5 CH pour une difficulté de sortie d'éruption de rougeole à 40 et demi ; Arsenicum album 5CH pour une diarrhée aiguë, etc.). J'ai constaté que « cela » fonctionnait vite et bien.

Alors je me suis inscrit au Diplôme Universitaire d'Homéopathie (DU) de LILLE animé par les Drs Michel Guermonprez, Susini, André-Henry Legrand, avec le concours de pharmaciens (Mmes Torck et Pinkas, Michel Traisnel) : 2 années de « fondamentaux » et 1 année pour le Mémoire (« étude de la reprise du transit intestinal chez 15 opérés digestifs avec Opium à différentes dilutions, versus placebo »).

J'ai pratiqué l'homéopathie comme médecin de famille, en la proposant et l'expliquant sans jamais l'imposer ! J'ai eu des succès, des échecs, comme tout médecin.

Puis je suis allé en ville, et je me suis spécialisé un peu plus en apprenant l'acupuncture. Là, reprenant le cabinet de mon maître, j'ai rencontré de nouveaux patients, dont certains se soignaient depuis toujours à l'Homéopathie... Les consultations sont devenues plus longues ; il n'y avait plus les visites, le timing, le stress des urgences (j'ai connu l'avènement du SAMU, alors qu'avant il fallait « tenir » une heure dans le système « appel à l'ambulance et hospitalisation »). Mais même pour les urgences au cabinet, merci Aconit, Arnica, Opium !

Et maintenant je suis retraité depuis qu'un « jeune » a repris le cabinet (j'ai eu cette chance) : il est « passé juste à temps » pour obtenir son diplôme à la Faculté de Médecine de LILLE avant que celle-ci ne supprime arbitrairement le DU où j'enseignais ainsi que mes camarades (salut Mourad, Fauchille, Bernard, Marinette, Vilcot... Monique Torck et les autres). Vive Staphysa Gria pour la frustration, et Sépia pour « le sentiment d'injustice ».

Depuis il y a eu la Covid 19, le confinement, l'arrivée en masse des télé consultations... Le vaccin prend le devant de la scène (et il faut se faire vacciner pour obtenir une immunité collec-

tive), mais les médecins homéopathes ont largement apporté leur contribution à soulager les symptômes de la Covid !

Alors que dire, que faire, me diras-tu, Cher Patient ?

Dire :

- Que l'Homéopathie est exercée par des médecins, qui font le diagnostic et connaissent leurs patients (rôle du Médecin Traitant), et les conduites à tenir en cas d'urgence.
- Que se faire une auto prescription pour une affection bénigne... ou pour son animal de compagnie, qui plus est avec le conseil de son pharmacien, n'est pas insensé, puisque « cela marche ».

Faire :

- Confiance à son médecin qui, dans certains cas, a élargi sa culture médicale à l'Homéopathie
- Des pétitions (dont la dernière, grâce à [Similis](#) et autres a compté 1,3 millions de signataires) pour le remboursement de l'Homéopathie, afin qu'elle soit mise à disposition du plus grand nombre de patients.
- Pression sur les « politiques » à la veille d'élections importantes... par les Associations de patients ! Merci AHP France et [Similis](#) !

Ainsi, « l'art de guérir » peut se conjuguer avec la connaissance de soi, en l'occurrence de Toi, Cher Patient, et c'est sûr que l'Homéopathie peut y contribuer !

Bien cordialement... et prends soin de toi !

A Lille le samedi 5 juin 2021

Dr Jean-François XAVIER
jeanfrancois.xavier@sfr.fr



Votre avis nous intéresse !

En plus d'éditer [Similis](#), nous essayons de vous informer par d'autres canaux de communication.

- ▶ Êtes-vous déjà allé sur notre site ?

www.ahpfrance.org

- ▶ Connaissez-vous notre page Facebook ?

[Association Homéo Patients France](#)

Nous espérons vos commentaires et vos "like" !

La réglementation pharmaceutique de l'UE pour les médicaments homéopathiques depuis 1992



Commission européenne

Malgré le déremboursement des médicaments homéopathiques - que nous espérons provisoire - rappelons que ces médicaments sont inscrits dans la pharmacopée française depuis 1965 et que leur statut est garanti par une directive européenne, transposée dans le Code de Santé Publique français (article L5121-1 du Code de la Santé Publique).

Et justement, que dit la législation européenne ?

En 1992, la directive 92/73/CEE a créé des dispositions spécifiques pour les médicaments homéopathiques dans l'intention de créer un cadre juridique permettant aux patients d'accéder aux médicaments de leur choix, tout en s'assurant que

toutes les précautions seraient prises pour garantir leur qualité et leur sécurité.

En 2001, la directive 2001/83/CE « instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain » a regroupé et harmonisé un certain nombre de textes existants sur les médicaments à usage humain, en intégrant notamment le contenu de la directive précédente de 1992.

Depuis d'autres directives ont renforcé les exigences de qualité, de sécurité et de traçabilité des produits finis (2003), précisé les procédures d'enregistrement et de mise sur le marché des médicaments (2004), et introduit des dispositions relatives à la pharmacovigilance (2010).

Ces directives règlementent ainsi la mise sur le marché de l'ensemble des médicaments à usage humain.

(Nota: Les États membres doivent transposer une directive européenne dans leur droit national. Il s'agit de permettre la réalisation de l'objectif fixé par la direc-

tive en rapprochant les législations de ces Etats membres).

Les médicaments homéopathiques, inscrits dans la pharmacopée européenne depuis 1995, ont un cadre juridique solide et de longue date dans la législation pharmaceutique européenne, soutenu par des normes de qualité élevée.

Pour mémoire, le remboursement des médicaments homéopathiques au niveau européen :

- Décision des chefs de gouvernements de l'Allemagne et du Luxembourg en septembre 2019: maintien de la prise en charge par les caisses d'assurance du système de santé.
- Décision du conseil fédéral suisse du 16 juin 2017: prise en charge par l'assurance (de base) obligatoire des soins (thérapeutique inscrite dans la constitution en 2009).

Source: ECHAMP et EUR-Lex

<https://echamp.eu/>

<https://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

😊 C'est qui celui-là ? KORSAKOV

Les mélomanes avertis pourraient proposer spontanément Nikolai Rimski-Korsakov, le célèbre compositeur russe, auteur, notamment, de « Schéhérazade » et du « Vol du bourdon ». Bien qu'ils aient un lointain ancêtre commun, il s'agit en l'occurrence de Simeon Nicolaievitch von Korsakov (1787-1853).

Ce noble, contemporain d'Hahnemann avec qui il correspondait, pionnier de l'homéopathie en Russie, est connu pour avoir mis au point une méthode de dilution dite « à flacon unique »

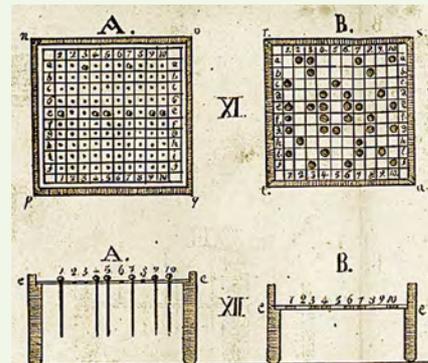
Lorsqu'il officiait sur les champs de bataille en tant que médecin militaire, il ne disposait pas du nombre de flacons nécessaires aux différentes dilutions (classiques hahneman-

niennes en CH). Aussi eut-il l'idée de réaliser ces dilutions successives en utilisant le même flacon: en le vidant à chaque fois de son contenu pour le remplir à nouveau de solvant neutre avant d'agiter la solution (dynamisation). Il considérait que le reste de produit adhérent à la paroi de la fiole une fois vidée équivalait à la goutte nécessaire à la dilution suivante (korsakovienne en K).

Alors, si vous avez ou décryptez des prescriptions d'homéopathie, au choix de votre médecin, en dilutions 30K, 200K, MK... les médicaments délivrés seront préparés suivant cette méthode dite « korsakovienne » (mais sur des appareils modernes à la précision d'une horlogerie suisse!).

Également mathématicien et statisticien, Korsakov fut employé au sein du gouvernement russe. Il inventa plusieurs appareils décrits dans une bro-

chure en français (langue commune de communication pour les scientifiques russes en 1832) « Aperçu d'un procédé nouveau d'investigation au moyen de machines à comparer les idées »: des dispositifs d'aide à la recherche multicritères sur le principe des cartes perforées (pour des applications en médecine, botanique et zoologie notamment) préfigurant les systèmes et technologies d'information modernes.



Homéoscope plan - 1832.

Les sages-femmes et l'homéopathie

Sur le thème « médicaments et grossesse », l'ANSM (Agence Nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) a lancé le 1er juin « une campagne pour alerter et réduire les risques ».

Extrait du site internet de l'ANSM :

« Seules 3 femmes sur 10 se déclarent suffisamment informées sur les risques liés aux médicaments pendant la grossesse¹.

Nous sommes engagés depuis de nombreuses années dans l'amélioration de l'information des femmes, de leur entourage et des professionnels de santé quant aux risques liés aux médicaments pendant la grossesse. Dans la poursuite de nos actions, nous déployons en 2021 une campagne d'information sur le bon usage des médicaments au cours de la grossesse.

L'objectif est double :

- sensibiliser le grand public et les professionnels de santé sur cet enjeu important de santé publique,



- inciter les femmes au dialogue avec les professionnels de santé.

Une signature : Enceinte, les médicaments, c'est pas n'importe comment ! »

Le point de vue d'AHP France :

Cette campagne est l'occasion pour nous de rappeler à la fois l'apport bénéfique de l'homéopathie pour les femmes enceintes avec des médicaments utiles, dénués de toxicité et d'effets secondaires ainsi que le rôle essentiel des sages-femmes dans la prise en charge des patientes notamment pendant la grossesse ou après l'accouchement.

Pour information :

- Un arrêté du 12 octobre 2011 autorise les sages-femmes à prescrire des médicaments homéopathiques.

- 78 % des sages-femmes libérales prescrivent des médicaments homéopathiques. (source : Etude réalisée en 2013 par l'organisme IMAGO « Les sages-femmes libérales et l'homéopathie »).

Ce pourcentage est à rapprocher des résultats d'une étude quantitative descriptive transversale au sein du département de l'Isère en 2020 : 79 % de sages-femmes avaient prescrit de l'homéopathie dans les douze derniers mois. (source : Laure Deschanvres. État des lieux de la prescription homéopathique par les sages-femmes en Isère. Gynécologie et obstétrique. 2020. dumas-03035625).

Et on peut noter la conclusion de ce mémoire : « L'homéopathie a une place importante dans les prescriptions médicamenteuses des sages-femmes des prises en charges obstétricales et gynécologiques. Mais le taux de formation en homéopathie reste faible. »

¹ Enquête Médicaments et grossesse : pratiques et perceptions des jeunes mères, femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse réalisée par l'institut Viaivoice pour l'ANSM (novembre 2019/novembre 2020)

Le point de vue d'une sage-femme

Les sages-femmes ont un droit de prescription de l'homéopathie depuis 2011, qui s'ajoute aux droits de prescription qu'elles avaient déjà.

Certaines enquêtes (notamment celle de Laure Deschanvres en 2020 pour son mémoire de fin d'étude), montrent qu'une grande majorité de sages-femmes, hospitalières comme libérales, utilise l'homéopathie au quotidien, bien qu'elles ne soient pas toutes formées à cette spécialité.

Elles y trouvent une réponse pour leurs patientes concernant les plaintes régulières de la grossesse comme les nausées, troubles du sommeil, anxiété... Ce type de prescription se poursuit après l'accouchement également et pendant la durée de l'allaitement. Certains hôpitaux comme celui de Lyon Sud prescrivent également l'homéopathie au sein de leur maternité.

Ce n'est pas un hasard si les sages-femmes cherchent des solutions alternatives pour leurs patientes. En effet, elles ne sont le plus souvent pas en face de personnes malades, mais au contraire de personnes jeunes qui veulent améliorer leur bien-être pendant une période importante

de leur vie. De plus, leurs prescriptions sont limitées par les contre-indications médicamenteuses pendant la grossesse et l'allaitement. Enfin, et surtout, le métier, comme l'homéopathie, repose sur une vision globale de la médecine, plus holistique, et qui se doit d'être adaptée à chacune des patientes rencontrées. La profession de sage-femme rencontre depuis de nombreuses années des difficultés à valoriser son travail, de la même manière que l'homéopathie peine à se faire reconnaître faute de preuves dites « scientifiques » de son efficacité. De plus en plus, il devient évident que les preuves doivent être d'une autre nature pour évaluer l'utilité d'un apport qui est différent. Ceci passe notamment par la recherche qualitative qui se développe petit à petit en France (pourtant déjà développée dans les pays anglosaxons), et dont l'objet n'est pas de faire des statistiques mais d'étudier l'impact sur l'expérience des personnes. La progression des deux luttes, celle des sages-femmes et celles de l'homéopathie bénéficiera donc l'une à l'autre, avec pour bénéficiaire une médecine plus humaine.

Caroline Matteo, sage-femme

Vous avez la parole

Témoignage de Monique, Pelissanne

« Mon approche de l'homéopathie est ancienne, et mon expérience relativement limitée.

Je fais part ici, de ma découverte, de mes premiers pas.

Pendant très longtemps, je n'ai pas eu de médecin homéopathe mais mon médecin traitant était ouvert à l'homéopathie.

Je me suis informée: lectures, discussions avec ma pharmacienne et des

amis favorables, voire passionnés par l'homéopathie.

Cela s'est mis en place doucement. Je peux affirmer que leur aide m'a sauvée de bien des désagréments saisonniers en ce qui concerne particulièrement les coups de froid dont je suis « spécialiste », rhumes, maux de gorge...

Les traitements se sont révélés très efficaces. Confiante, j'ai à mon tour

Vous êtes patients en homéopathie, vos témoignages nous intéressent et pourraient éventuellement enrichir ce journal ou le site internet, après aval du Bureau de l'association. Contactez-nous par courrier postal ou par l'adresse e-mail.

asso.homeopatient.fr@gmail.com

transmis ce « savoir » à d'autres personnes qui m'en ont fait des retours positifs. Peut-être, un premier pas, à leur tour, vers l'homéopathie.

Je pense qu'il est bénéfique de prendre le temps de s'observer, d'apprendre à se connaître pour trouver ce qui nous correspond le mieux. »

En bref ... actualité française et européenne

- AHP France sur Facebook: le cap des 1 000 abonnés qui suivent notre association sur ce réseau social a été franchi: merci et bravo à ceux qui en font partie!

Sinon, rejoignez  : [Association Homéo Patients France](#), la voix des patients auprès des élus et des institutions pour la défense de l'homéopathie. **Et faites circuler l'information.**

- Complémentaires santé et remboursement: N'hésitez pas, faites-nous part des conditions de prises en charge - ou pas - du remboursement des médicaments homéopathiques par votre mutuelle (taux de cotisations/niveaux de prestations). Il est important d'avoir une large vue sur les disparités de traitement suivant les organismes. **(A noter l'exemple une mutuelle qui ne prend plus en charge ces médicaments, les classant dans la catégorie parapharmacie!).**

- HoméoFrance: cette association, l'Union des acteurs de l'homéopathie française, créée en 2020 par 17 membres fondateurs dont AHP France, rassemble des structures représentatives des professionnels de santé, des enseignants, des chercheurs, des patients et des industriels de médicament. Depuis 2021, HoméoFrance compte 3 nouveaux membres titulaires:

- CFDH: Centre de Formation en Homéopathie;
- EHARA: Ecole d'Homéopathie Auvergne Rhône Alpes;
- AREMA: Association pour la Recherche et l'Enseignement en Homéopathie Antroposophique.

- Groupement de défense de l'homéopathie des Hauts de France: ce groupe actif constitué de professionnels de santé est à l'initiative en 2020 de 2 patients C. Montrade-Pierotti et M. Degrendel.

« Ce mouvement de défense souhaite notamment mobiliser plus largement les professionnels de la santé par l'homéopathie dans la région des Hauts de France ».

Une des dernières actions a consisté en l'envoi d'une lettre à 160 médecins homéopathes de cette région.

Le groupe sollicite également et régulièrement des politiques afin de les sensibiliser à cette cause.

Une belle initiative à souligner pour ce groupe dont les 2 co-leaders sont par ailleurs adhérents à AHP France.

- Homéopathie une autre voie: cet excellent film-documentaire du médecin homéopathe William Suerinck et réalisé par C. Fienga et C. Maizou est toujours en libre accès sur internet. **N'hésitez pas à le voir ou à le revoir!**

<https://www.youtube.com/watch?v=0L6V5vqfCs>

- Homeopathy UK, association caritative homéopathique du Royaume-Uni (membre de l'EFHPA comme AHP France), a fait l'objet d'une enquête par l'ASA, organisme anglais qui réglemente ce qui apparaît sur tout site internet, sur des articles qui traitent de la façon dont l'homéopathie peut aider les patients pour certaines affections. D'après l'objet de la plainte d'opposants à la médecine alternative et complémentaire, ces articles pouvaient potentiellement détourner de traitements conventionnels.

Malgré les arguments, avancés auprès du conseil de l'ASA, démontrant comment des professionnels de santé qualifiés ont utilisé l'homéopathie aux côtés de la médecine conventionnelle pour offrir aux patients des opportunités thérapeutiques supplémentaires, H-UK a été obligé d'apporter des modifications sur son site internet.

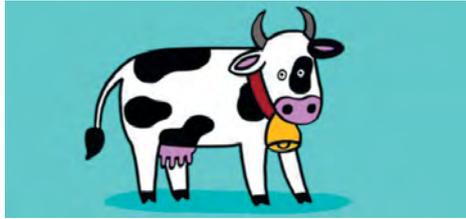
Ce fait souligne la persistance d'un climat délétère au Royaume-Uni... mais pas seulement!

Source: <https://homeopathy-uk.org/>

Haro sur les animaux ... et les vétérinaires !

Sollicitée par le Conseil national de l'ordre des Vétérinaires, l'Académie vétérinaire de France (AVF) a publié le 14 juin un avis sur l'homéopathie vétérinaire. L'AVF, qui s'en est donné à cœur joie, recommande entre autres que :

- l'homéopathie, en médecine vétérinaire, ne soit pas reconnue ;
- « médicament homéopathique » soit remplacée dans les textes par « préparation homéopathique » ;
- l'étiquetage précise : « l'efficacité de la préparation n'a pas été démontrée selon les normes en vigueur » assorti d'une mention selon laquelle l'homéopathie vétérinaire relèverait d'un effet contextuel ;
- en médecine vétérinaire, aucun diplôme universitaire d'homéopathie



ne soit délivré par les écoles et autres établissements publics ;

- le vétérinaire qui, en l'absence de démonstrations scientifiques reconnues sur l'efficacité de l'homéopathie, voudrait poursuivre cette activité, prenne pleinement conscience de l'engagement accru de ses responsabilités ;
- l'injonction faite aux éleveurs en agriculture biologique devrait être de recourir à des thérapeutiques scientifiquement éprouvées.

Notre point de vue :

En préambule de l'avis, « l'AVF propose d'apporter sa contribution à la réflexion sur l'homéopathie dans le champ de l'enseignement et la pratique de la médecine vétérinaire » : Après l'homéopathie « humaine », voilà la suite !

Alors que le ministère de l'Agriculture par le biais du plan Ecoantibio 2 promeut l'accès à des alternatives aux antibiotiques et l'amélioration de la prévention des maladies animales. Alors que les éleveurs reconnaissent l'intérêt sanitaire, économique et écologique de l'utilisation de l'homéopathie (les détenteurs d'animaux domestiques aussi).

Vous avez dit placebo ? Non effet contextuel ! Ah bon ?!

Source : <https://academie-veterinaire-defrance.org/prises-de-position/avis-2021-3-sur-lhomeopathie-veterinaire>

Le sondage du Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

En juin, le SNMHF « a réalisé un sondage auprès de 635 médecins homéopathes pour connaître les impacts du déremboursement constatés par leur patientèle. »

Extraits des résultats :

- 65 % ont observé une stabilité du nombre de leurs consultations
- 56 % ont changé leurs habitudes de prescriptions pour moins d'impact financier pour leur patientèle
- 20 % observent une augmentation du nombre de nouveaux patients

■ 85 % de leur patientèle continuent à se faire soigner par homéopathie ; 15 % déclarent rédhivitoire le coût des médicaments homéopathiques

■ 57 % des patients sollicitent leur médecin concernant les prestations existantes des mutuelles de santé

Notre point de vue :

Ce sondage recoupe nos informations récoltées par ailleurs.

Sans remboursement par l'A.M. une prise en charge par les Complémentaires est

essentielle. La disparité sur les offres cotisations/prestations n'aide pas.

Le contexte épidémique anxiogène favorisant les troubles physiques et psychiques, nombre de personnes se tournent vers l'homéopathie. Pour ces nouveaux patients, et les anciens, trouver un médecin homéopathe devient très compliqué ! Sonnette d'alarme que nous tirons !

Source : communiqué de presse SNMHF

<https://www.snmhf.net/fr/>



Le saviez-vous ? Des lauréats du prix Nobel qui témoignent en faveur de l'homéopathie.

Emil Adolf von Behring : médecin et bactériologiste allemand, prix Nobel de physiologie ou de médecine en 1901 pour ses travaux sur la sérothérapie et la mise au point du vaccin antidiphtérique

Rabindranath Tagore : écrivain, compositeur, peintre et philosophe indien, prix Nobel de littérature 1913 pour une partie de son œuvre traduite en anglais (romans, nouvelles et poèmes)

Brian David Josephson : physicien britannique, prix Nobel de physique en 1973 « pour ses prédictions théoriques des

propriétés des supercourants à travers une barrière tunnel »

Mère Teresa : religieuse catholique albanaise naturalisée indienne, missionnaire, prix Nobel de la paix en 1979 pour son engagement auprès des plus pauvres, des malades et des laissés pour compte

Luc Montagnier : biologiste virologue français, prix Nobel de physiologie ou de médecine en 2008 pour la co-découverte du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) responsable du syndrome d'immunodéficience acquise (sida)

Source : Dr Nancy Malik, "What Nobel laureates said on homeopathy"

NOUS AVONS LU

Homéopathie Nous aurait-on menti ?

Un danger ou une chance pour la médecine de demain.

Du Dr Philippe Marchat

Livre 191p. 2020

Editions Eyrolles

ISBN 978-2-212-57494-4

En partant de l'analyse originale de 20 idées reçues sur l'homéopathie, le docteur Philippe Marchat cherche à répondre à plusieurs questions sous-tendues dont celle-ci : « L'homéopathie représente-t-elle réellement un danger pour la médecine d'aujourd'hui ou incarne-t-elle, au contraire, une chance pour la médecine de demain ? »

Au fil des pages, ces principales idées reçues, dont nous avons tous plus ou moins connaissance et que nous avons parfois relayées, sont ainsi examinées, décortiquées, déminées, grâce à un argumentaire étayé.

Et l'auteur de pouvoir conclure que, bien évidemment, l'homéopathie a sa place dans le champ médical, mieux, elle doit être partie prenante dans la nécessaire évolution (révolution ?) du « modèle biomédical actuel », conjointe à la médecine conventionnelle pour l'intérêt et la sécurité du patient.



A condition de se débarrasser d'idées préconçues qui perdurent, polluent le débat et parasitent l'information !

Le Dr Philippe Marchat est médecin généraliste homéopathe, détenteur d'une maîtrise en philosophie.

L'eau morphogénique.

Santé Information et Champs de Conscience.

Les 7 cadres de pensée pour comprendre.

Du Pr Marc Henry

Livre 255p. 2020

Editions Dangles

EAN 978-2-7033-1269-7

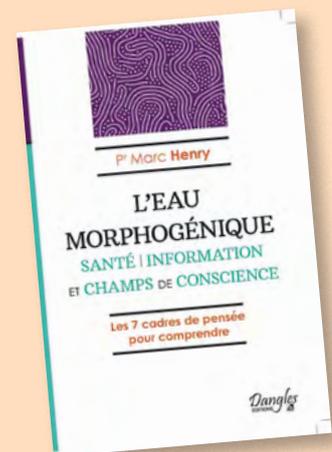
Dans la préface, le Dr L. Schwartz écrit : « Le livre du Professeur Marc Henry est un livre à la fois difficile et lumineux. [...] Mais pour le lire, il n'est pas nécessaire d'être scientifique féru en physique quantique. Il n'est pas nécessaire de tout comprendre pour entrevoir une révolution. »

Difficile à lire, avec ses équations, ses relations et ses chiffres, ce texte l'est assurément. Lumineux, il l'est aussi.

L'auteur identifie et explore 7 cadres de pensée en nous invitant à le

suivre pour un audacieux périple au fil de l'eau morphogénique - celle qui donne la forme aux choses - où défilent la biologie, l'histoire et les progrès de la médecine, la physique quantique, l'épistémologie. Puis c'est un détour par les champs de l'homéopathie, de la musique et ses ondes d'échelles, avant d'aborder les rives de la conscience humaine.

Tout le propos de ce livre, ancré dans la science et la physique moderne, est de montrer comment ces différents cadres de pensée peuvent permettre d'intégrer d'autres approches médicales à une médecine polarisée chimique qui doit nécessairement évoluer.



Et le Professeur Marc Henry débute ainsi sa conclusion : « Après ce petit voyage dans les méandres de la pensée humaine, mon souhait le plus cher est que vous deveniez tolérant et ouvert à toute pratique de nature humaine. [...] »

Le Pr Marc Henry est ingénieur chimiste, docteur ès sciences et professeur d'université



Pourquoi un nouveau logo ?

Pour affirmer le rôle respectueux de la pratique homéopathique envers l'humain grâce à ses médicaments – issus du règne **animal, végétal, minéral** – ainsi qu'envers **l'environnement** par le peu de toxicité de leurs rejets dans la nature.